

PRISONS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :
120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e)

ET PRISONNIERS

Sommaire du N° 55

Abbé DUBEN : **Regards et attentes.**

Yves GUILLOU : **Le problème des débiles mentaux (suite).**

Alain NOYER : **Réflexions sur le vagabondage.**

Édouard MAUREL : **Justice et cités dortoirs.**

Élisabeth DUPEYRAT : **Nos prisonniers à l'exemple des saints.**

Charles KRAMER : **L'alcoolisme, maladie sociale.**

Jeanne BAUZAC : **La porte.**

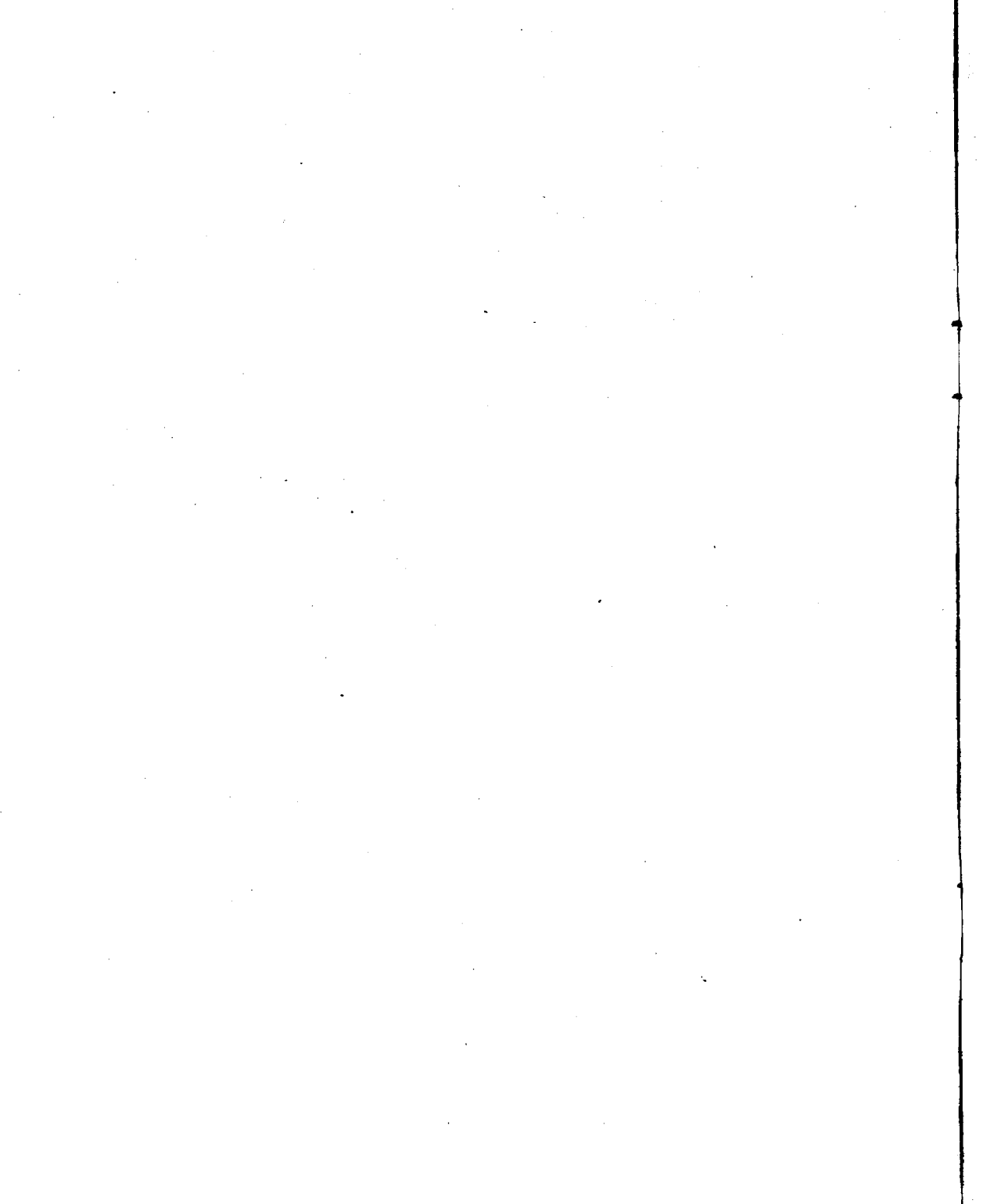
Nous avons lu pour vous (Céline LHOTTE et S. LE BÈGUE).

Informations.

Le cas n° 26.

**Liste des Centres d'accueil qui reçoivent des sortants de prison
(2^e partie).**

CE NUMÉRO NE CONTIENT QUE DE L'INÉDIT



REGARDS ET ATTENTES



Nous irons vers les mineurs détenus. Notre démarche sera aussi pauvre et humble que celle qui nous mène vers les majeurs, mais elle sera aussi déterminée et ferme, toute sous-tendue d'espérance.

Libérés de nos inquiétudes à leur sujet, et de nos énervements, et de nos indignations ou de nos répulsions et de nos soifs de vengeance, nous deviendrons capables de les connaître tels qu'ils sont et donc de les aimer et donc de les aider. Car on ne peut vraiment connaître un être écrasé sans l'aimer et sans brûler du désir de l'aider.

Et nous pourrons aller à eux.

Et, eux, ils nous verrons venir.

*

Leur regard sur nous ne sera pas simple, tandis qu'ils nous verrons entrer dans leur cellule, ou qu'ils nous examineront plus ou moins en face tout en avançant vers nous, dans un parloir d'avocat : et nous, bien sûr, nous nous sommes levés pour les accueillir.

Dans ce regard, il y aura très souvent une triple attente. Ils seraient, d'ailleurs, bien étonnés si on le leur disait. Ils ont bien conscience en eux-mêmes d'une complexité, allant de la colère à une attente presque joyeuse, une pâle espérance, mélangée à l'idée de tirer le maximum de l'occasion, peut-être.

Et, en même temps étonnés et méfiants, ils essaient de se raidir contre cette douceur qu'apporte une présence amicale, inattendue au milieu de leur cauchemar.

Ils ont conscience de cette complexité, plus ou moins. Ils n'ont pas conscience des pro-

fondeurs diverses auxquelles va atteindre l'événement en eux pour y éveiller mille résonances et amorcer mille réactions.

*

Il y a toute la série des résonances et réactions de surface — celles que nous verrons le plus aisément — et il serait dommage qu'elles nous empêchent de chercher plus loin.

Elles sont à la fois très compréhensibles, voire légitimes pour la plupart, et un peu désagréables. Elles sont surtout des attitudes d'intérêt et de recherche de quelque avantage matériel.

Même ici, il faut nous méfier. Ces attitudes, nous les trouverons trop aisément sordides et nous nous scandaliserons trop facilement. Nous manquons trop d'imagination et de sensibilité pour comprendre l'avidité de quelqu'un qui est privé de tout luxe, sans la contrepartie et l'aide d'un idéal. Une cigarette a fait faire des bassesses à des êtres forts : comment s'étonner qu'elle hante un pauvre jeune jusqu'à l'obsession?

Qu'il faille ou non lui en donner une, ce n'est pas à moi à le dire... c'est à voir dans chaque cas particulier.

*

Ces réactions de surface ne touchent pas seulement le plan matériel — cigarettes ou objets de cantine, ou autres. Elles affectent aussi tout un plan moral : lettres à écrire, liaisons à établir, nouvelles à obtenir. Ici aussi, combien doit se faire vive notre conscience de l'importance de cet oxygène de

l'âme, mais également notre conscience des équivoques et des « salades » possibles.

Heureux serons-nous si, tout en respectant les confidences reçues, et il faut absolument les respecter, nous sommes capables de faire le point et de voir clair et de ne pas nous laisser entraîner dans des aventures dont la première victime serait notre jeune, et d'autres avec lui, nous-mêmes ne venant que loin derrière.

Ces réactions de surface ont encore une autre forme d'expression. Elles recherchent un avantage plus subtil, mais aussi vital pour le jeune, et aussi chargé d'équivoques : elles tendent à le faire s'affirmer en face de nous, à le faire se valoriser à nos yeux, mais aussi à ses yeux propres. Et viennent alors toutes les inventions, toutes les histoires que nous appelons mensonges, et qui le sont parfois mais pas toujours, tous les jeux de violence et d'opposition, ou au contraire, d'acquiescement et de « conversion ».

Regardez-y bien : pour une fausse affirmation faite pour un avantage matériel, vous trouverez dix affirmations fausses inexplicables sur ce plan, et il vous faudra en chercher ailleurs l'explication. Vous serez, parfois, ou souvent, un peu perdus...

*

Tout ceci est bien schématique, et arbitraire. Mais sans diviser et cataloguer, l'on est trop confus...

Un deuxième plan me semble se situer en profondeur moyenne. Il n'apparaît pas immédiatement. Il faut qu'une certaine confiance soit née, un embryon d'amitié. A ce deuxième plan, est justement vue et acceptée l'idée d'une compréhension et d'un début d'échange.

A ce moment-là, le jeune n'affirme plus et ne s'affirme plus. Il accepte d'être lui-même. Il essaie d'être lui-même. Il cherche à se connaître pour se faire connaître. Jusque-là, ce qu'il avait livré de lui-même avait été donné dans un moment de dépression qu'il avait regretté et pour lequel il

avait gardé une colère contre celui qui avait reçu sa confiance. Maintenant, il veut donner ce qu'il donne. Il accepte d'être aidé. Il veut être aidé et comme cette aide est demandée dans un contexte de confiance et presque, déjà, d'amitié, il ne se sent pas du tout humilié.

*

Ici commencent vraiment et la joie et la souffrance pour nous. Nous entrons dans sa vie avec la peur terrible d'aboutir à un échec, de décevoir celui ou celle qui a eu confiance en nous. Nous entrons dans sa vie avec toutes nos limites. Nous ressentons douloureusement nos limites.

Ce jeune vit en milieu anormal et faux. Il fait ce qu'il peut pour voir clair, mais il ne voit pas clair. Il fait ce qu'il peut pour être loyal, mais il n'est pas toujours loyal, de loin.

Nous aimerions être aidés, faire équipe avec un groupe qui serait accepté par le jeune. Et, en prison, ce n'est guère possible.

Nous aimerions avoir des lumières d'ordres divers sur notre jeune, pour l'aider à se voir à sa vraie lumière. Mais personne pour nous éclairer : ni ami à lui, ni psychologue accepté dans le circuit, ni médecin, ni spécialiste travaillant dans le quartier, ni éducateur...

Il nous faut nous débrouiller tout seuls, ou presque, en attendant des circonstances moins anormales, essayant, par la prière et l'humble attention, de combler tout ce vide d'amitié, de lumière et de soutien.

*

Mais notre démarche vers nos jeunes peut aller encore plus profond et, grâce à Dieu, elle va souvent encore plus profond. Elle peut provoquer et, en fait, provoque plus souvent qu'on ne le croit, des transformations étonnantes.

J'ai toujours été étonné de la facilité avec laquelle les jeunes engagés dans des activités très positivement mauvaises, venaient me

voir sans me connaître, dès l'instant que quelqu'un en qui ils avaient confiance me les envoyait.

Et toujours, à deux ou trois exceptions près en tout, ils ou elles revenaient. Ils me disent qu'ils ne croient pas ou plus en Dieu, bien souvent. Mais ils reviennent, et leur comportement montre que Dieu compte dans leur vie.

Une angoisse, la peur de se couper du milieu familial, la peur de se rejeter eux-mêmes de la société, et d'être rejeté par elle, suffisent pour qu'ils aient ce désir d'effort et pour que démarre quelque très belle aventure.

Mais alors, le choc de l'arrestation, le choc de l'emprisonnement, tout ce gâchis, toutes ces ruines, tout cet avenir compromis, toute cette confiance perdue en soi et dans les autres... comment tout cela ne peut-il pas servir à une remise en question radicale?

Ne vous étonnez pas si, d'emblée, vous n'êtes pas mis dans le secret. Ne vous étonnez pas si, même, rien de pareil ne démarre dans bien des cas. Souvent, c'est parce que vous serez ce que vous êtes que se posera la question fondamentale à nos jeunes. Non pas parce que vous direz ce que vous dites, mais parce que vous serez ce que vous êtes. Alors soyez présents, soyez aimants, soyez aidants, et priez...

*

Attention ! Il ne faudra jamais abuser de la situation, profiter d'un état d'émotion. Peut-être est-ce ici que vous aurez le plus à vous surveiller, pour ne pas escroquer des promesses qui, impossibles à réaliser de long-temps, établiront votre jeune dans un mensonge dont vous serez bien plus responsable que lui. Dans un moment d'enthousiasme, de toute sa fougue de jeunesse, et de tout son besoin d'idéal, il pourra peut-être proposer lui-même quelque décision excessive. C'est à nous de lui faire prendre conscience des réalités et de leurs lourdes exigences, sans le blesser ni le peiner, mais en lui montrant les progressions et les lenteurs normalement nécessaires. Si, pour lui, les progressions ont été court-circuitées par une volonté spéciale du Seigneur, nous nous en apercevrons bien...

*

Mais je voudrais vous dire plus longuement dans les prochaines notes ce que eux, les jeunes, parce que jeunes, attendent de nous. Ce n'est peut-être pas radicalement différent de ce qu'attendent de nous les adultes. Mais il y a des nuances et des accents différemment placés.

En attendant, je confie au Seigneur vos efforts et Lui demande de les faire très féconds et illuminateurs auprès de nos jeunes comme auprès des adultes.

Abbé P. DUBEN.

LE PROBLÈME DES DÉBILES MENTAUX

par Yves GUILLOU, *Conseiller à la Cour d'appel de Rennes.*

DE DIVERS DÉLITS

Incapable de se diriger seul dans la vie et de se procurer des ressources par un travail régulier, le débile livré à lui-même, sera fatalement amené à commettre des délits.

Le moins grave, assurément, sera la mendicité, délit d'ailleurs plus fréquent chez le débile que le vagabondage, car en général, il restera sur « son terrain de chasse », connaissant les bonnes âmes qui entretiendront sa paresse, et lui permettront de satisfaire son vice.

La mendicité est un délit puni par les articles 274 et suivants du Code pénal. La peine, variable selon les circonstances, est dans les cas les plus simples de un à trois mois (sauf bien entendu le jeu des circonstances atténuantes). Une sanction n'est d'ailleurs prise dans la pratique (les dépôts de mendicité prévus n'ayant pas été créés) qu'à l'encontre des mendiants d'habitude. Il faut donc plusieurs faits pour qu'un homme soit punissable.

Mais mendier n'est pas la seule tentation, hélas, qui assaille le débile.

Le déséquilibre entre son développement intellectuel qui est celui d'un enfant, et son développement physique, qui est celui d'un homme, a des répercussions fâcheuses dans le domaine sexuel, et le rend souvent incapable de réfréner ses impulsions malsaines.

Bien que l'alcoolisme — et de loin — fasse chez les débiles beaucoup plus de ravages que la débauche, il n'est malheureusement pas rare d'en voir poursuivis pour des infractions aux bonnes mœurs.

Une étude complète sur la délinquance chez les débiles ne saurait passer sous silence cet aspect du problème.

Certes, en raison même de son complexe d'infériorité, le débile sera facilement susceptible, mais sa passivité même l'empêchera de passer aux actes de violence. A jeun, on vantera volontiers sa docilité : « Il n'est pas méchant, il fait ce qu'on lui dit de faire ».

Il n'en est pas de même, hélas, lorsqu'il a bu. Alors la susceptibilité latente se transforme en jalousie et en colère. Des rixes éclatent pour les motifs les plus futiles.

C'est pourquoi les œuvres d'hébergement ont pour principe de ne jamais accueillir un homme en état d'ivresse, même légère.

Mais c'est pour des affaires de vols que les débiles comparaissent le plus souvent devant les tribunaux.

Quelle tentation, en effet, en récupérant de la ferraille, de couper au passage un tuyau de plomb et d'aller le revendre au prix du métal !

Quelle bonne aubaine, en circulant le soir sur les quais, de percer une barrique de vin !

Et si le temps est mauvais pour passer la nuit, il n'y a qu'à enfoncer la porte d'une baraque !

Et puis si les aumônes de la journée ont été maigres, une pierre lancée contre la vitrine de l'épicerie, et il n'y a qu'à allonger le bras pour saisir des denrées alimentaires ou mieux encore... la fascinante bouteille de rhum !

Un débile, pour occuper ses loisirs forcés, était allé à la pêche à la ligne.

Sa ligne s'étant prise dans les herbes, il ne trouva rien de mieux que de couper un fil de fer, destiné à la commande des signaux d'une voie ferrée voisine.

Le résultat fut une sérieuse perturbation des trains sur le réseau !

Cet exemple, et les exemples précédents, révèlent la caractéristique essentielle des vols commis par les débiles mentaux : c'est la disproportion entre la valeur, relativement minime, de l'objet soustrait, et les dégâts, souvent considérables, qui ont accompagné cette soustraction.

Ainsi il aura fallu, pour se procurer un litre de vin, laisser couler le contenu d'une barrique ; pour quelques kilos de plomb refaire une tuyauterie ; pour des denrées valant quelques centaines de francs, remettre une vitrine qui en vaut des milliers, pour un bout de fil de fer perturber la marche des trains, etc.

Le débile mental qui commet un vol, est très souvent — et cela est grave — à la fois un petit rapineur et un grand déprédateur.

■

DÉBILITÉ MENTALE ET PROSTITUTION

Les filles atteintes de débilité mentale, si elles n'ont pas la chance de trouver dans leur famille aide et protection, sont les victimes de la prostitution.

Incapables de se procurer un travail régulier, n'ayant pas un atôme de volonté, croyant naïvement le premier individu qui viendra leur parler d'amour... elles sont des proies idéales pour les souteneurs.

Une fois prises dans l'engrenage, elles sont trop passives et trop amorphes pour pouvoir en sortir « Avec Mado ou avec Lili, on peut être tranquille, il n'y aura pas d'histoires », disent ceux qui les exploitent.

La vie qu'elles mènent et l'alcool dont elles se gavent contribuent certes à accentuer leur déchéance, mais, à l'origine, leur débilité mentale les a empêchées de comprendre ce qui les attendait, et d'avoir, en temps utile, les réactions nécessaires.

On a peine à s'imaginer le degré d'abêtissement dans lequel se trouvent la plupart de ces pauvres femmes. Elles sont incapables par elles-mêmes de sortir du triste état dans lequel elles se trouvent plongées... certaines même en ont perdu complètement conscience.

Ayant à interroger, dans une même affaire, deux prostituées, un juge leur demanda ce qui avait bien pu les amener à choisir ce triste métier. Elles lui firent l'une et l'autre deux réponses qui incitent à réfléchir.

La première (qui paraissaient à peu près normale) répondit : « C'est sur un coup de cafard » (*sic*).

Mais la seconde (manifestement une grande débile, tombée au plus bas degré de la déchéance) fit cette réponse : « Ça me plaît, parce que les clients, ils sont gentils, ils me payent à boire » (*sic*).

■

LES FAUSSES SOLUTIONS DU PROBLÈME

Les débiles mentaux peuvent être l'objet de deux régimes diamétralement opposés : l'un consistant à leur enlever toute leur liberté, et — soit directement, soit par des voies détournées — à les éliminer complètement de la société — l'autre consistant à les laisser jouir d'une liberté pleine et entière, comme s'il s'agissait de citoyens majeurs, jouissants de la plénitude de leurs droits et capables d'en user de façon normale.

Nous allons examiner successivement ces deux systèmes.

■

Puisque le débile mental est une charge pour la société et une occasion de trouble pour l'ordre public, pourquoi ne pas — de façon directe ou indirecte — procéder à son élimination ?

L'établissement, qui à première vue, me paraît susceptible d'absorber les débiles, serait évidemment l'hôpital psychiatrique. Là, dit-on, ils pourront recevoir les soins et la surveillance que nécessite leur état.

Mais cette suggestion soulève les objections suivantes :

a) Les hôpitaux psychiatriques sont actuellement archicomblés et dans l'impossibilité de recevoir de nouveaux pensionnaires.

b) L'agrandissement des établissements existants ne résoudrait pas le problème, car ces établissements ne sont pas faits pour les débiles mais pour de plus grands malades.

c) Les difficultés déjà rencontrées pour l'admission des alcooliques, admis à faire une cure de désintoxication, ne permettent pas d'envisager une extension nouvelle.

d) L'hébergement des débilés dans les hôpitaux psychiatriques, eu égard au prix de journée, entraînerait une charge sociale considérable.

e) Le débile est capable, sous certaines conditions, de fournir un certain travail et, par conséquent, de gagner sa vie sans être à la charge de la société.

f) L'internement de l'hôpital psychiatrique, et le traitement à y suivre, conviennent à des aliénés dangereux et à de grands malades, mais ne conviennent pas à des débilés mentaux.

g) Enfin les mineurs atteints de débilité mentale sont envoyés dans des Instituts médicaux pédagogiques, établissements spécialisés, et il ne viendrait à personne l'idée de les interner dans un hôpital psychiatrique.

Cette solution est donc à rejeter.

■

Il est cependant d'autres façons d'éliminer les débilés. Après l'asile, la prison...

Certes nul ne songerait à envoyer un individu en prison parce qu'il est atteint de débilité mentale... mais, en fait, on arrive — sans trop y penser — au même résultat.

En effet, en raison même de ses déficiences intellectuelles, et des conditions de vie que ces déficiences lui imposent, le débile se trouve de façon permanente en état de « prédélinquance ».

Vagabondage, ivresse, mendicité, vols... ne tardent pas à le conduire en correctionnelle. Il en a d'ailleurs l'habitude !

Sorti de prison — et pour les mêmes raisons que celles qui l'y ont fait rentrer — il recommencera fatalement.

Avec les peines de la récidive, la durée de la détention sera de plus en plus longue.

Son casier judiciaire comportera les quatre condamnations à plus de trois mois d'emprisonnement prévues par la loi du 27 mai 1885. Ce sera la relégation.

Il sera alors éliminé définitivement.

■

Jadis, ces petits délinquants d'habitude, qui finissaient par encourir la relégation, étaient déportés en Guyane, à Saint-Jean-du-Maroni. Entre 1885 et 1935, 20 000 malfaiteurs ont été ainsi relégués (1).

Ces individus, déjà tarés, soumis à un climat malsain, ne restaient pas, en général, bien longtemps à la charge de la société.

C'était un moyen radical de s'en débarrasser.

On a supprimé la déportation, et on a amélioré notre régime pénitentiaire.

Ce sont là des progrès incontestables, et qui, avec les réformes récentes, ne feront vraisemblablement que s'amplifier.

Nous en constatons déjà l'heureux résultat.

Mais ces petits délinquants d'habitude, plus ou moins débilés, sont-ils donc fatalement condamnés à passer leur existence dans des établissements pénitentiaires? n'y aurait-il donc pas moyen de les empêcher de commettre les méfaits qui ont entraîné leurs châtiments?

Autrement dit, la criminologie préventive n'aurait-elle pas pu, là encore, devancer la criminologie répressive?

■

La question est d'autant plus délicate que quatre observations se dégagent des faits.

a) Ces détenus — petits débilés — se conduisent en général bien à la prison, ils s'y montrent dociles, et effectuent de façon satisfaisante les petits travaux qui leur sont confiés.

b) Pour accroître leur pécule et se procurer de la cantine, ils s'appliquent à des travaux à la fois faciles et ne présentant pas de danger. J'en ai vu notamment faire des « émouchettes », filets destinés à protéger les bœufs des mouches.

c) Ces gens sont donc capables, une fois bien encadrés, de se livrer à de petits travaux rémunérateurs, et de mener une existence régulière, ne portant plus atteinte aux droits d'autrui.

d) Ces détenus une fois libérés — et cela confirme l'observation précédente — retrouvent les mêmes conditions qu'auparavant et ne tardent guère à commettre de nouveaux délits.

(1) Il ne faut pas confondre les relégués et les forçats. Ceux-ci, punis de peines criminelles étaient envoyés plus au nord, à Saint-Laurent-du-Maroni.

C'est alors le cercle vicieux — détention, libération, détention — dont ils ne peuvent sortir.

Ces pauvres gens sont-ils donc incapables de jouir de leur liberté?

Leur est-il donc impossible de sortir de prison, sans y entrer à nouveau?

Leur comportement social est-il compatible avec une existence complètement libre... mais la liberté est-elle un bien acquis ou un bien à conquérir?

Peut-être, pour nous aider à résoudre le problème qui nous préoccupe, serait-il bien de rappeler la définition de Georges Clemenceau : « La liberté, c'est le droit de se discipliner soi-même pour n'être pas discipliné par les autres ».

■

Le débile est-il capable de se discipliner lui-même, ou doit-il être discipliné par les autres?

Puisque ni l'asile, ni la prison ne doivent être considérés comme de bonnes solutions... voyons du moins comment se comportera le débile soumis au régime d'une pleine liberté.

A sa sortie de prison — après avoir grâce à son petit pécule arrosé comme il convient sa libération — il s'apercevra que la liberté est pour lui un droit assez théorique, et qu'il lui faudra se procurer au plus tôt un gîte et une nourriture.

Comment se procurera-t-il les moyens de satisfaire à ses besoins essentiels?

Autrefois, privé à peu près de tout, il lui était bien difficile de s'en tirer sans commettre quelques infractions aux lois.

Actuellement, sa situation s'est bien améliorée, grâce, d'une part, au développement des services sociaux, et, d'autre part, à la création de nombreuses œuvres d'hébergement qui pourront le recueillir et lui fournir un abri.

■

Ces œuvres d'hébergement, le plus souvent dues à la charité chrétienne, et dont la présente Revue fournit actuellement une liste, remplissent vis-à-vis des miséreux, et notamment vis-à-vis de ceux qui font l'objet de la présente étude, un rôle extrêmement bienfaisant.

Leur rôle — et c'est surtout ce point qui nous intéresse — est certainement de nature à empêcher bien des délits — et, par là même, joue en criminologie préventive un rôle de premier plan.

a) Ces œuvres fournissent aux miséreux de quoi subvenir à leurs besoins essentiels : logement, nourriture, vêtements, et par là même elles les empêchent d'employer pour se les procurer des moyens illicites.

b) Le climat de spiritualité, de charité mutuelle, de saine gaieté qui y règne, imprègne, à son insu, celui qui y est plongé et contribue à le rendre meilleur.

c) La nécessité de se soumettre à un règlement, prohibant l'ivresse, imposant des horaires réguliers, obligeant à certains soins de propreté corporelle ou à quelques menus travaux d'entraide, a pour résultat de donner à l'homme de bonnes habitudes : sobriété, hygiène, soins, ordre, discipline, etc.

Ainsi peu à peu il arrivera à se discipliner lui-même, ce qui nous l'avons vu est la condition essentielle de la vraie liberté.

■

Ce rôle de prévention de nos œuvres d'hébergement a été résumé par un Inspecteur de Police : « Tous ces gars-là, vous les gardez la nuit, et pendant ce temps, ils restent tranquilles, et nous laissent en paix ».

■

Mais ces œuvres d'hébergement, indispensables et irremplaçables, donnent-elles cependant la solution complète au problème qui nous occupe?

Comme toujours, laissons parler les faits.

Examinons l'existence d'un assisté :

Matin : Départ de l'œuvre d'hébergement où il a passé la nuit.

Matinée : Désœuvrement dans les rues, poubelles, menus travaux, mendicité,... stations bistrots.

Midi : Soupe populaire, ou en quelque couvent.

Après-midi : Sieste prolongée, mendicité, menus travaux, stations bistrots, désœuvrement.

Soir : Soupe à l'œuvre ou dans quelque couvent, coucher.

Matin : Départ de l'œuvre d'hébergement, etc.



On voit tout de suite la lacune ; on a paré au plus pressé... mais il faudrait occuper l'homme toute la journée pour pouvoir exercer sur lui une influence pleinement revalorisatrice et arriver à opérer son reclassement complet.

L'horaire, tel qu'il a été décrit, ne peut hélas procurer à l'homme sa pleine libération.

Cette lacune n'échappe pas d'ailleurs aux dirigeants des œuvres d'hébergement, certains envisageraient d'occuper pendant la journée leurs assistés à des travaux faciles... mais jusqu'ici les difficultés ont été telles qu'à ma connaissance, ces projets — pourtant si utiles — n'ont pas pu être réalisés.

Si l'assisté est un homme normal, l'œuvre a accompli vis-à-vis de lui pleinement son rôle, car elle a pu le dépanner, au moment le plus difficile, et lui permettre de trouver du travail et de se reclasser.

Mais s'il s'agit d'un assisté « débile mental », l'œuvre — tout en lui ayant rendu des services signalés — n'a pu cependant permettre de résoudre entièrement le problème qui lui était posé.

Ce problème sera-t-il un jour pleinement résolu par les œuvres existantes, qui ajouteront à leurs activités actuelles des activités nouvelles, par exemple des ateliers pour débilés avec un personnel qualifié? ou encore qui assurant l'hébergement, collaboreront étroitement avec des œuvres complémentaires?

La question mérite d'être étudiée.

Elle devrait, grâce à Dieu, pouvoir être résolue.

(A suivre.)

RÉFLEXIONS SUR LE VAGABONDAGE

par Alain NOYER, *Juge de l'application des peines, à Blois.*

S'il est une disposition du Code pénal que le public comprend difficilement, c'est bien le vagabondage. D'après l'article 270, les vagabonds, ou gens sans aveu, sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. L'article 271 les punit d'une peine de trois à six mois d'emprisonnement.

Pour le législateur, peu importe, au fond, l'absence de domicile et de moyens de subsistance si l'on travaille; mais celui qui peut travailler et s'abstient, dans ces conditions, est punissable.

Certains ne manquent pas de s'écrier : « Comment la société peut-elle réprimer le vagabondage alors qu'elle en est la responsable ? S'il y a des gens sans aveu qui manquent de domicile, d'argent et de travail, c'est bien à elle qu'en incombe la faute ! »

La vérité est en réalité plus complexe; l'objet de notre étude vise précisément à montrer à quelles conditions le vagabond est vraiment responsable de son état et donc punissable. En d'autres termes, quelle aide la société doit-elle au préalable fournir aux gens sans domicile, sans moyens de subsistance et sans travail pour qu'elle puisse les condamner en justice ? Comme on ne peut remédier à un mal que lorsqu'on en connaît la cause, examinons d'abord, comment on devient vagabond, avant de voir, ensuite, comment on peut cesser de l'être.

I

Exception faite de quelques personnalités parisiennes, nul n'est vagabond par vocation, ce n'est pas un idéal de vie; mais c'est insensi-

blement que l'on devient un « clochard », de nombreux éléments y contribuent; les uns sont le fait de la nature, d'autres de la société, d'autres des individus eux-mêmes.

Certains sujets, du fait de leur hérédité, de l'alcoolisme surtout, sont prédisposés à une vie instable; niveau intellectuel anormalement bas, tares physiques de toutes sortes, sont l'héritage d'un trop grand nombre d'enfants nés de parents alcooliques. Lourdemment handicapés dès le départ, ils auront plus de peine que d'autres à trouver leur place dans la société; ils n'en sont évidemment pas responsables.

Ils ne sont pas davantage responsables de la famille et du milieu de vie dont ils sont issus. Enfants abandonnés dès la naissance par leurs parents et élevés par l'Assistance Publique, enfants naturels privés d'une mère ou d'un père, enfants de parents divorcés ballottés de l'un à l'autre des époux, il leur manque à tous l'équilibre d'un foyer harmonieux et stable.

Un poids de tendresse humaine est irremplacable à l'enfance, son absence perturbe profondément le développement des individus qui en sont privés, ils ont plus de mal que les autres à trouver leur équilibre.

Si, de la famille on passe au milieu professionnel, les mêmes difficultés pour s'insérer dans la société vont se retrouver. Dès lors qu'il s'agit de gagner le plus tôt possible sa vie, on reste à l'école le minimum de temps, on n'apprend pas de métier. Manœuvres d'usines, ouvriers agricoles sont les seuls emplois possibles. Les enfants abandonnés d'hier sont maintenant des adolescents sans défense. Privés de soutien de parents et d'amis ils risquent fort d'être exploités par les plus habiles.

Les voilà tentés par la vie militaire et les grands voyages. Peut-être engagés dans l'armée, trouveront-ils des chefs et des camarades qui en feront des hommes ! qu'il y ait là une véritable promotion sociale pour quelques-uns, c'est indiscutable, mais combien, grisés par l'argent et les possibilités de débauche qui leur sont offertes, par la violence et les possibilités de satisfaire l'instinct de puissance, reviendront plus abrutis et plus démoralisés qu'ils n'étaient partis !

Revenus à la vie civile, ils gaspillent vite les quelques sous qu'ils avaient amassés. De nouveau, manœuvres et ouvriers agricoles, ils vont d'un employeur à l'autre, d'une ville à l'autre, d'autant plus que les machines font, de plus en plus, le travail de l'homme et qu'inversement, on a un besoin croissant d'ouvriers qualifiés. Il arrivera un jour où, dégoûtés de tout, ils partiront sans but, à l'aventure, pour ne plus travailler.

Heureux de ne rien faire, vivant de secours obtenus de droite et de gauche, mangeant peu, buvant davantage, toujours errants, les voilà devenus vraiment des clochards.

Nul ne peut nier l'importance des facteurs sociaux sur le vagabondage, mais, à vrai dire, ils n'expliquent pas tout. Le manque de stabilité chez l'homme, qui le pousse à errer, çà et là, à sa fantaisie, provient d'une tendance de notre nature, du goût du changement, du désir de bouger sans contrainte. Si la volonté n'intervient pas pour régler nos tendances, si elle ne met pas un frein à nos impulsions, si, en définitive, elle ne sait plus faire usage de sa liberté, alors l'homme devient le jouet de ses caprices ; il en est bien ainsi du vagabondage qui en fait une épave. Ce défaut est de tous les temps ; s'il est plus accusé de nos jours, du fait des changements qu'apportent les techniques modernes, il atteint trop l'homme à sa racine pour pouvoir disparaître un jour.

Aussi, faut-il reconnaître aux vagabonds une part de responsabilité, d'autant que la société n'est pas directement responsable des vices qui accompagnent cette rupture d'équilibre ; la paresse et, très souvent, l'ivrognerie et la

débauche, ont bien été acceptées ou recherchées par eux. Donnons-leur, bien sûr, toutes les circonstances atténuantes, mais ils ont aussi, une conscience.

D'autres se sont trouvés dans les mêmes circonstances et ne sont pas devenus comme eux. C'est la fierté légitime des services de la Population de compter parmi les anciens pupilles de l'Assistance Publique des agrégés de l'Université ou des compétences du même ordre. Au contraire des fils de famille deviennent parfois des « clochards ». Peut-être ici aussi, ont-ils des circonstances atténuantes. Mais le vagabondage n'est pas automatique. En voulant tout expliquer par des pressions sociales, on risque de ne rien expliquer, et l'on considère les vagabonds comme des êtres irresponsables, qui ont fait fi de leur dignité d'homme ; or ils sont très sensibles aux égards.

En conséquence, prétendre que la société est entièrement responsable du vagabondage est excessif au même titre que prétendre qu'elle ne l'est nullement. Sauf cas exceptionnels de débilité mentale la société et les vagabonds eux-mêmes sont l'un et l'autre responsables du vagabondage.

II

De toute façon, quelle que soit la part de responsabilité de chacun, nous voici aux prises avec ce fléau. Comment s'y prendre pour y mettre un terme ? Comment un vagabond peut-il cesser de l'être ? Remarquons bien que nous prenons le problème à son dernier stade. Il va de soi que tout ce qui peut contribuer à la stabilité des foyers et à l'éducation du caractère, comme à l'apprentissage professionnel et au plein emploi des travailleurs, est le meilleur moyen de prévenir le vagabondage. Il vaut infiniment mieux prévenir une maladie que d'avoir à la guérir. Mais nous voici, hélas, devant un être qui n'a su, ou n'a pu, bénéficier d'une famille, d'un toit, d'un métier ; bref devant un homme qui n'est plus un homme. Que faire pour qu'il le redevienne ?

Il faut lui donner autant que possible ce qui

lui a manqué c'est-à-dire une famille, un toit et un métier. La réalisation n'est pas aisée, nous allons en voir les étapes, mais le principe est clair.

A une plante déracinée, il faut redonner de la terre et des engrais pour qu'elle reparte; de même à un être déraciné, il faut donner une communauté où il reprendra racine.

Le vagabond doit être aidé de telle façon qu'il puisse un jour se conduire en homme libre; en attendant, il faut le protéger contre lui-même et contre le monde extérieur. Il lui faut un milieu propice pour le soutenir dans ses efforts. Ce milieu propice, ce milieu protégé, doit revêtir trois formes selon le degré d'instabilité du sujet. Cette idée de milieu protégé n'est pas étrangère au Code pénal, puisque l'article 273 prévoit que les vagabonds pourront, après leur condamnation, être réclamés par leur commune ou cautionnés par un citoyen solvable. C'est là l'embryon d'un reclassement dans un milieu favorable.

S'il s'agit d'un homme dont les habitudes de vagabondage sont récentes, qui a été ouvrier d'usine, et dont les aptitudes au travail sont incontestables, la formule du Centre d'accueil en ville suffira. Grâce à un travail régulier le jour dans une entreprise, et à une vie de communauté le soir en rentrant au Centre, il prendra progressivement le goût d'une vie stable, à condition qu'il trouve au Centre, durant ses loisirs, des éducateurs avec lesquels il pourra s'entretenir. On trouve actuellement en France un bon nombre de Centres (1) qui reçoivent toute une gamme de gens allant du travailleur saisonnier mais sérieux, au véritable « clochard ».

S'agit-il maintenant d'un homme dont les habitudes de vagabondage sont anciennes, dont les aptitudes sont faibles, ou qui ne s'adapte pas à la vie urbaine, la formule du Centre d'hébergement sera nécessaire. Là, dans la campagne, un établissement recevra les vagabonds, les faisant travailler, soit dans les champs soit dans un atelier, mais sur place.

Le reclassement visera à leur apprendre un métier et à leur donner un emploi stable; l'encadrement pour les loisirs est encore plus nécessaire que dans le premier cas, mais plus facile en un sens, puisque la communauté vit sur elle-même. Les Centres d'hébergement ne paraissent pas très répandus en France; celui d'Oublaise, dans l'Indre, peut être cité en exemple, tant par ce qu'il est que parce qu'il tend à devenir. Son existence est prévue par l'article 185 du Code de la famille et de l'aide sociale.

Nous voici arrivés maintenant au dernier stade du vagabondage. Ici, nous avons à faire avec les vétérans. Installés dans leurs habitudes d'ivrognerie et de paresse, ils n'ont voulu se plier à aucune discipline ni en Centre d'accueil ni en Centre d'hébergement. Puisqu'ils n'ont pas accepté de gré de se mettre au travail, il faut bien les y contraindre de force, car la loi du travail est la première loi de toute société. On ne peut admettre que des êtres sans ressources et aptes à travailler ne le fassent pas; leur exemple est pernicieux.

Alors que les vagabonds des deux premières catégories étaient libres de leurs mouvements, il est nécessaire que ceux-ci ne le soient pas et restent dans les nouveaux Centres où ils seront placés. Comment les appeler? Ils n'existent pas encore en France, à la différence de la Belgique et de l'Angleterre. Nommons-les, pour la commodité de la discussion, Centres de semi-liberté, car ils rapprochent des Établissements pénitentiaires où l'on pratique la semi-liberté (article 723 du Code de procédure pénale).

Le placement des vagabonds dans des Centres de cet ordre doit être considéré comme une sorte de relégation, plus douce que la relégation ordinaire, mais se justifiant de la même façon. C'est à la fois une peine qui frappe les multirécidivistes du vagabondage, une mesure de sûreté qui protège la société, et un moyen de reclassement par la suite dans la société.

Le placement des vagabonds dans ces Centres, serait ordonné par le Tribunal cor-

(1) *Prisons et Prisonniers* en donne très heureusement la liste.

rectionnel après deux condamnations pour vagabondage et vérification faite d'un placement infructueux en Centre d'hébergement. Ainsi les vagabonds placés dans ces Centres seraient incités à y rester, sachant qu'en cas de récidive, ils seraient envoyés en Centre de semi-liberté.

La vie, au Centre de semi-liberté, comprendrait un travail de jour en collectivité, quarante ou quarante-huit heures par semaine et le repos en cellule la nuit. Mais, à la différence des autres établissements pénitentiaires, les Centres de semi-liberté devraient être installés à la campagne, sans murs d'enceintes. Les permissions de sortir le dimanche dans un rayon de 10 km par exemple, pourraient être accordées assez libéralement si le détenu a bien fait son travail pendant la semaine, et s'il n'est pas rentré ivre-mort, le dimanche précédent. Ceux qui s'évaderaient, soit au cours d'une permission, soit du Centre lui-même, seraient punis des peines prévues par le Code pénal pour l'évasion des condamnés d'une Maison centrale ou d'une Maison d'arrêt.

Comme la relégation, cette forme de semi-liberté, bien que perpétuelle en théorie, serait aménagée de telle sorte qu'au bout d'un certain temps, cinq ans par exemple, l'individu ainsi condamné, soit mis en liberté conditionnelle s'il a acquis un métier, s'il a pris goût au

travail et si sa conduite en détention n'a pas été mauvaise. A vrai dire, il faudrait que les bénéficiaires de cette mesure n'en profitent que rarement, car peu de vagabonds invétérés peuvent se passer de vivre en milieu protégé. D'autre part, dans les Centres de semi-liberté, le régime doit être tel qu'il puisse constituer un régime de vie normal pour des êtres sans famille et qui ne désirent pas en fonder. Dans les Centres de semi-liberté comme dans les Centres d'accueil et d'hébergement, tout doit tendre à créer un peu de chaleur humaine au profit de gens terriblement seuls.

III

On voit ainsi à quelles conditions le vagabondage est punissable. La société qui est responsable en partie de cet état de choses, peut y remédier en recréant, dans une certaine mesure, pour les vagabonds, les conditions d'une vie stable, un climat quasi-familial, un toit, un métier. C'est ce qu'elle s'efforce de leur donner, d'abord, dans des Centres d'accueil puis dans des Centres d'hébergement; c'est ce qu'elle doit continuer de faire dans des Centres de semi-liberté. Si vraiment aucune de ces expériences n'a réussi, si la marge de plus en plus étroite de liberté qu'on leur laissait n'a servi à rien, alors il faut les en priver tout à fait. Ce n'est que justice.

JUSTICE ET CITÉS-DORTOIRS

par Édouard MAUREL, *Juge au Tribunal de la Seine.*

Des philosophes, imprégnés de christianisme, se sont demandé s'il existait des justes aptes à sévir contre les injustes. Cette question pouvait se poser quand on considérait la peine comme purement rétributive. Les sciences humaines ont, de nos jours, profondément altéré cette conception.

On note maintenant, dans le domaine de l'application de la sanction, une évolution. L'origine de l'emprisonnement remonte à la *destrusio in monasterium* du moyen âge. Nos terribles constitutionnels ont vidé cette institution de sa substance originelle. Son but primitif était de conduire l'homme à faire « oraison ». Grâce à la laïcisation, la Révolution en a fait un pur moyen de coercition.

En fait la prison provoque la réflexion. N'est-ce pas dans de semblables conditions que Léon Blum a écrit une véritable confession ? Son livre à *L'échelle humaine* est frappant à cet égard. La réclusion a incité ce tribun à modifier certaines de ses conceptions.

Cette *Échelle* se retrouve-t-elle lorsque l'on examine le fonctionnement de nos sociétés modernes ? Certains aspects de la vie n'apparaissent-ils pas comme s'opposant à un développement harmonieux de l'homme ? Nos grandes Babylones sont, en effet, à première vue, une cause de deshumanisation.

La fatigue est un des éléments principaux de cette situation. Elle n'est, elle-même, que la résultante de l'atmosphère bruyante et trépidante dans laquelle s'écoule la vie. Des études ont permis de déterminer les conséquences qui pouvaient s'ensuivre, sur l'état physiologique de l'homme. On a constaté ainsi que le système nerveux est le premier atteint. L'élément le plus

pernicieux se situe dans la prolongation du vacarme, pendant les heures de repos.

Une des principales sources de bruit consiste dans le trafic des grandes artères. Or ce dernier, lorsqu'il est simplement normal, peut atteindre une intensité de 85 à 90 phones. D'autres expériences ont permis de constater l'existence de phénomènes secondaires, d'ordre purement physiologique.

Ces constatations conduisent à un certain pessimisme, pour l'avenir de l'être humain. Ce sont surtout les habitants des villes surpeuplées qui en subissent les dommages. Nombreux cependant sont ceux qui, pressentant le danger, fuient, leur tâche achevée, vers des lieux où ils espèrent pouvoir se reprendre. Cependant des heures harassantes les guettent. Ils sont tenus alors d'accomplir de longs trajets, consécutifs à une dure journée de labeur, dans l'entassement, l'énerverment, les cris, les trépidations, qui deviennent un surcroît de fatigue.

Il n'est pas sans intérêt de suivre notre citadin dans l'oasis de plein air qu'il vient chercher, parfois si loin.

Allons avec lui dans ces grands ensembles immobiliers qui meublent bien des cités-dortoirs. Si l'on s'entretient, ne serait-ce que quelques instants, avec un certain nombre de ceux qui occupent ces ensembles alvéolaires, on constate qu'après avoir exprimé une certaine satisfaction d'avoir quitté la tanière où ils gîtaient précédemment, ils ne peuvent dissimuler l'impression d'isolement et d'ennui qui se dégage de leur nouvelle demeure.

Il faut avoir pénétré profondément au sein de ces grandes cités pour sentir combien des milliers de gens ont trouvé là un rythme de vie

qui n'a que peu de points communs avec un passé même récent. Les silhouettes claires et minces de grands bâtiments sont posées sur de vertes pelouses. Dans ce cadre, qui devrait être conçu pour une vie plus humaine, on perçoit une profonde impression d'ennui. La présence de milliers de gens se devine mais chacun reste chez soi.

Les habitants regrettent la place publique où ils sentaient battre le cœur des autres. Dans les cellules où ils se trouvent confinés, ils s'isolent et évoquent les « *Mon rêve* » et les « *Samsuffit* », pour l'achat desquels, avant l'ère des catastrophes, « on » mettait de l'argent de côté. A leur idée, la petite ville comporte l'église, l'école, la mairie, le marché, une place centrale, des placettes de-ci de-là; en un mot des lieux où il serait aisé de bavarder et où un semblant de vie collective pourrait se nouer.

Au temps passé, dans le cœur du bourg, on se rencontrait, on liait amitié, on discutait des actualités et des gens; bref on vivait socialement comme il est naturel à l'homme de le faire. On gardait cependant à proximité le foyer où l'on donnait libre cours à l'individualisme auquel, tant de Français dit-on, tiennent par-dessus tout.

Cet espèce d'isolement, que l'on éprouve dans les grands ensembles, n'est pas propre à notre pays. Dans la *Revue de l'Habitat Français*, M. Hanoteau a rendu compte d'une visite faite en Allemagne Fédérale et résumant son impression sur un grand ensemble, qu'il se plaît à considérer comme parfaitement réussi, il déclare : « Ce qui frappe tous les visiteurs étrangers, c'est l'extraordinaire impression de vide, qui planait sur cette agglomération de 1 500 à 2 000 habitants où, en plein après-midi, ne se voyait âme qui vive... Jamais ne m'était autant apparu l'erreur de la théorie ségrégationniste actuelle, qui veut cloisonner la vie du citoyen en tranches rigides ».

Poursuivant son raisonnement, qui n'est pas sans valeur, il reproche aux cités modernes leur division en zones spécialisées; les unes pour dormir, d'autres pour gagner le pain quotidien, d'autres enfin pour se distraire. Cet auteur voit

7

dans ce partage une des causes du développement incessant de la circulation, qui tend « à se détruire elle-même » ajoute-t-il.

Les conséquences sur la vie sociale des hommes sont à retenir, mais il est un autre aspect, qui ne doit pas être négligé, c'est la transformation qui s'opère sur la situation juridique des individus. Il y a là une modification psychologique très importante.

Le propriétaire, tel qu'il apparaissait autrefois, est en voie de disparition. La discussion d'homme à homme n'existe plus. L'occupant copropriétaire s'adresse normalement au Syndic, représentant d'une entité. S'il s'agit d'un locataire, il doit s'adresser à un gérant qui n'est souvent, lui-même, que le mandataire servile d'une grosse société.

La disparition du propriétaire avec lequel on pouvait discuter est un des aspects les plus typiques de notre époque. Monsieur « Vautour », tel que l'appelaient nos pères, accordait parfois quelques concessions et même, dans le détail de l'administration, simplifiait bien les choses. Enfin sur lui on pouvait cristalliser son ire.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Une situation juridico-administrative nouvelle se développe. Elle semble dans certains cas donner des droits, mais surtout, elle s'impose à l'homme. En quelque sorte l'autonomie de la volonté disparaît.

Le locataire doit désormais adhérer à un statut, un règlement intérieur, un cahier des charges. Quand la gestion est collective, l'assemblée est théoriquement toute-puissante, mais le bulletin de vote exprime une volonté parcellaire. A-t-il le même caractère et la même efficacité que le verre de cidre vidé au coin du comptoir et qui scellait souvent autrefois l'accord de deux individualités? Deux hommes, deux volontés étaient en présence, ce n'était pas la mise en mouvement de la grande machine égalitaire, créatrice de masses.

Parfois, entre ces mêmes hommes, le débat reprenait, des modifications, combinaisons, transformations étaient apportées au contrat. Les parties étaient dans des situations humainement équivalentes.

La situation juridico-administrative nouvelle que nous avons essayé d'analyser, ainsi que les conditions modernes d'habitat, entraînent d'autres conséquences d'ordre social et moral.

Un des phénomènes les plus typiques résultant de ces circonstances est la formation des bandes de jeunes. Leur constitution est intimement liée à l'urbanisation et croît avec le degré d'industrialisation. Rares sont les groupes d'immeubles où l'on ne découvre pas ce que les adultes appellent une bande.

Il s'agit souvent d'un groupe constitué par des rapprochements occasionnels, n'ayant pas un caractère nettement structuré. Ce sont alors des réunions éphémères à l'occasion de jeux ou de distractions diverses. Les enfants cherchent dans ce groupe un but à leur affectivité. Ces jeunes, ne trouvant pas dans leur milieu familial l'affection et la sollicitude dont ils sont avides, reportent sur les « copains » ce qui ne leur est pas donné ailleurs.

Il existe des bandes vraiment structurées, mais elles se recrutent parmi des adolescents d'un certain âge; car seuls, ils peuvent se soumettre à la discipline nécessaire. Ces bandes formées de ce que l'on appelle communément les « Blousons noirs » ont, en général, des activités suspectes.

La condition essentielle de la formation de ces bandes est le voisinage. Cette délinquance grégaire, se constate fréquemment dans les grands ensembles. La constitution des groupes de H.L.M. a favorisé l'extériorisation de l'esprit d'imitation des jeunes. La similitude de situation a accentué cette tendance. Une sorte de « massification » se constate, dès le jeune âge. Ainsi on s'aperçoit que le facteur principal de formation des groupes spontanés est d'ordre psychologique.

Par ailleurs, les autorités morales ou religieuses n'ont pas aperçu assez vite les besoins qui se faisaient jour dans les localités champignons. Les activités collectives n'ont pas crû à un rythme semblable à celui des immeubles.

Ainsi, en présence d'une civilisation industrielle, à développement rapide, des besoins nouveaux et urgents apparaissent. Une forme

de vie équilibrée et humaine doit se créer. S'il n'en est pas ainsi de nombreuses insatisfactions apparaîtront rapidement.

Un colloque de l'UNESCO, centré sur cette question a permis d'établir que la formation de la bande était une réaction contre le vide de ces grands ensembles.

De déduction en déduction on est amené à constater que le problème crucial dans les nouveaux gratte-ciel est celui de la jeunesse.

Cherchons, dans la mesure de nos moyens, à déterminer le profil psychologique du jeune, placé dans ce mode de vie. Le premier détail apparaissant en pleine lumière est celui de l'inadaptation sociale. Repoussé par le vide que nous avons essayé de décrire, l'adolescent manifeste à la fois de la passivité, de l'instabilité et même de l'agressivité. Entraîné par ses sentiments instinctifs il s'agglutine à la bande prête à l'accueillir.

Ces jeunes une fois dans ce milieu, l'instinct grégaire aidant, expriment violemment ce qu'ils ressentent de même. Jamais ils n'ont appris à contrôler leurs tendances; ils deviennent ainsi voleurs et fugueurs. Le besoin de satisfaction immédiate motive la plupart de leurs actes et explique leur découragement facile.

Ces enfants, en général de condition modeste, constatent une évidente disproportion entre leurs possibilités et leurs désirs. Ils ne peuvent réaliser les besoins qui les harcèlent. Ils recherchent un refuge dans le mythe, dans l'aventure, peut-être même dans le vagabondage.

Ce qui les touche les intéresse. Par contre les choses de la politique, de la religion les laissent indifférents.

Il faut percer leur personnalité pour apercevoir dans l'arrière-plan de leur âme la lutte qu'ils n'avouent pas. La trame de fond de leur vie est l'anxiété. Ils ont peur de la solitude. Pour la fuir ils rejoignent la bande. Pour plaire au « Caïd », ou simplement tenir leur place, ils récidivent dans les actes délictueux.

La raison profonde et souvent inavouée de leur comportement est la frustration affective. Soumis aux réprimandes, aux coups, aux interdits

de tout ce qui représente pour eux l'autorité, parents, instituteurs, agents et même concierges, ils prennent progressivement conscience de leur associabilité. Personne ne les aidant, ils s'y complaisent et y persévèrent voluptueusement.

Ainsi la dominante principale de leur psychologie est le manque d'affection. Ils auraient besoin d'être compris. Dans ces conditions la bande les attire et ils s'y précipitent parce qu'elle leur apporte l'ébauche d'une vie sociale, qu'ils peuvent comprendre.

Mais si les grands ensembles sont pour la jeunesse, générateurs de bandes, ils comportent, pour les adultes, d'autres inconvénients.

Nous avons essayé d'analyser le sentiment de vide et d'isolement qu'éprouvent la plupart des habitants de ces grandes cités modernes. Cette solitude entraîne, sur le plan pénal, d'autres incidences. Une des fonctions essentielles de la peine, ne peut se réaliser. L'exemplarité ne joue plus, tout au moins dans sa forme classique, son rôle menaçant.

Si, en effet, une sanction pénale vient à frapper un de ces isolés, elle a bien des chances de passer inaperçue. Quelqu'un par hasard, apprend-t-il « ce détail », cette nouvelle se dilue dans l'immensité du silence. Il n'en était pas ainsi dans le passé. L'arrivée des gendarmes appréhendant un individu et allant même jusqu'à lui mettre les menottes, constituait une circonstance émotionnelle considérable. Maintenant la discrétion de la police supprime cet élément. L'arrestation est un incident souvent ignoré. Autrefois que de commentaires pouvaient s'ensuivre; la commère se chargeait de répandre la nouvelle *Urbi et orbi*. Les faits étaient amplifiés, le montant de la condamnation accru, l'effet d'exemplarité y trouvait son compte.

Dans nos cités-dortoirs, la médisance ne remplit plus son rôle. La mégère à « langue de vipère » se heurte aux murs neufs. Ce retrait de la vie collective atteint l'exemplarité de la peine.

Cette atteinte portée à l'exemplarité a aussi d'autres causes : les moyens de diffusion se sont transformés. La presse parlée a la grande

faveur; mais elle ne peut rendre compte des minimes procès se déroulant dans un cadre régional.

Ainsi on le constate, la vie alvéolaire moderne, entraîne des mutations; bien que dans certains cas, criminogène elle ne permet plus à l'antidote normal de produire ses effets. Dans le domaine judiciaire la constatation de cet aspect nouveau doit entraîner des transformations. On sait depuis longtemps que la carence familiale, ne permettant plus une éducation valable, doit être relayée. C'est pourquoi les tendances pénitentiaires modernes mettent l'accent sur le caractère éducatif de la peine, lieu commun sur lequel il n'est point besoin d'insister ici.

La transformation du caractère de l'exemplarité doit nous retenir plus longuement. On peut se demander si elle ne doit pas être contrainte de changer de forme, et résider désormais dans une plus grande certitude de la répression?

M. Thorsten-Sellin a publié, dans la *Revue de Sciences Criminelles*, un article particulièrement étudié sur l'effet intimidant de la peine. Cet auteur y examine les conséquences de la peur du châtiment. Nous rapporterons principalement la partie consacrée à la psychologie de l'enfant. Il considère qu'il y a là un élément important devant agir sur sa conduite. Pour lui, étant donné que, dans la famille, tout écart peut être puni rapidement et dans tous les cas, il estime que l'enfant lie ainsi la mauvaise conduite et le châtiment. Dès lors il y a efficacité maximum lorsque cette association est établie par une discipline constante.

D'une façon plus générale, l'enquête que M. Thorsten-Sellin a faite dans un domaine parallèle, a permis de déterminer certaines règles particulièrement intéressantes. Il a ainsi établi que l'augmentation de l'activité policière réduit l'importance de certaines formes de criminalité.

Le rédacteur de cette étude précise que la plupart des individus vivent sans penser à la loi. Ils n'y songent que lorsqu'elle s'applique. Il assimile cette psychologie à celle du coureur automobile, pour qui la mort est toujours présente, mais qui espère y échapper. En con-

clusion il pense que la menace du châtimeut serait un moyen d'obtenir que l'homme conforme sa conduite à la loi pénale.

Cependant, sans prendre position d'une façon formelle sur ce point, cet éminent psychologue précise que la force du pouvoir d'intimidation de la loi n'est connue de personne. Il ajoute même que le problème reste sans solution.

Résumant ces dernières considérations, nous dirons qu'il semblerait hautement nécessaire de voir l'impunité dont bénéficient certains délinquants, réduite dans de grandes proportions.

Ainsi, pour essayer de conclure, indiquons que la force intimidante de la loi est encore un mystère. Son efficacité sur la psychologie de l'homme dans l'isolement des grands ensembles est de plus en plus douteuse. Quel sera donc l'avenir de l'individu dans ces demeures alvéolaires?

Certaines constatations peuvent être faites. Les conditions modernes d'habitation sont souvent criminogènes, pour la jeunesse. L'application de la loi dans sa conception classique y apparaît difficile. De même la recherche du

délinquant, devient délicate, principalement en raison du manque de vie sociale réelle. L'effet classique de la loi, son pouvoir intimidant, s'érousse.

L'incidence morale de cette question nous retiendra en dernière analyse. On doit se demander si, dans notre vie actuelle, l'exemplarité n'a plus aucun rôle à jouer. Dans une construction sociale où l'éthique apparaîtrait secondaire, cette situation n'aurait peut-être pas une importance primordiale. Mais dans notre monde, où la morale est fondée sur une loi révélée, on peut penser que l'exemplarité à encore sa raison d'être.

Peut-être une conception métaphysique nous guide dans cette affirmation, car, implicitement, nous pensons à ce vieux proverbe : « A tout péché, miséricorde ». En effet l'homme le plus taré peut, un jour, vouloir sincèrement se réhabiliter. Alors la disparition de l'antique notion d'exemplarité ne serait-elle pas pour ce damné une cause de désespoir? Pour lui, il faut maintenir la réhabilitation ou pour mieux dire la Rédemption.

NOS PRISONNIERS A L'EXEMPLE DES SAINTS

par Élisabeth DUPEYRAT.

Les prisons d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec les cachots des temps révolus, et un saint Paul ou un saint Pierre dans les chaînes, ne ressemblaient aucunement aux détenus de notre xx^e siècle.

Cependant, saint Paul ne fut-il pas un jour mis en libération conditionnelle? Cela s'appelait alors le régime de la « *Custodia libera* », genre de liberté surveillée, en ce sens que saint Paul avait le droit d'aller où il désirait, de loger où bon lui semblait, de recevoir qui il lui plaisait, mais à une condition, c'est qu'un gardien lui fut constamment attaché par une chaîne. Des deux, on ne sait trop lequel était le vrai prisonnier !...

Ce régime dura deux ans, pendant lesquels Paul continua ses prédications, et écrivit ses fameuses Lettres aux Colossiens et aux Éphésiens (*Épîtres de la Captivité*).

Prédicateur enchaîné, traînant avec lui son gardien rivé à ses pas et à sa chaîne, étrange libération conditionnelle !

Lors d'une nouvelle captivité à Rome Paul est de nouveau enchaîné, mais seul cette fois au fond de son cachot, et il se plaint du froid et de l'humidité, réclamant son manteau.

C'est alors qu'il écrit à son disciple Timothée : « Pour moi je vais être offert en sacrifice. Le temps de mon départ est arrivé, j'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ».

Dernier message de saint Paul grelottant dans son cachot.

Extrait de sa prison, il sera bientôt conduit hors des murs de Rome, sur la route d'Ostie, et aura la tête tranchée d'un coup d'épée.

Un autre saint, des temps modernes cette fois, fut lui, non pas prisonnier, mais ami des prisonniers. Saint Jean Bosco, en effet, entraîné par Don Cafasso qui était le confesseur des condamnés à mort, pénétra dans les prisons. D'abord il s'intéressa aux détenus en les visitant, les réconfortant. « Tous les samedis écrit-il, j'étais attendu dans les prisons avec mes poches pleines de tabac, de fruits, de petits pains ».

Ceux qui étaient libérés s'empressaient de retrouver leur visiteur, et Jean Bosco, inlassable, leur cherchait du travail, allait les voir sur leurs chantiers, les suivait, les remettait dans le bon chemin. Mais ce qu'il ne put jamais faire, malgré les instances de Don Cafasso, ce fut d'accompagner les condamnés à mort jusqu'à la potence. Il essaya une fois, mais, face au gibet, il se détourna, et ne renouvela pas sa tentative. Jean Bosco était fait pour la vie turbulente des jeunes, pour être le père adoptif de tous les abandonnés et des mauvais garçons sortant de prisons, mais non pas pour assister à leur supplice.

Saint Paul, saint Pierre dans les chaînes, Don Bosco se faisant le visiteur et l'ami des prisonniers, saint Vincent de Paul, aumônier des galères, que de grands protecteurs nos prisonniers peuvent invoquer, qui ont souffert comme eux, ou qui ont aimé leurs frères in *carcere*.

L'ALCOOLISME, MALADIE SOCIALE

par Charles KRAMER, *psychologue.*

Alors que l'opinion préfère considérer les cas d'alcoolisme comme les manifestations extrêmes de tares supposées héréditaires, la responsabilité de certains mécanismes sociaux est souvent ignorée.

Sans doute y a-t-il des cas où une propension à boire est engendrée par un état physio-pathologique. Sans doute l'existence de dispositions névropathiques peut-elle constituer un élément aggravant. Pourtant, on doit se demander si, pour la majorité des buveurs, l'alcoolisation massive et continue n'est pas un mal social qu'il appartient à la société de guérir, précisément parce qu'elle contribue fortement à le provoquer.

La situation dans laquelle se trouvent les personnes qui doivent se réinsérer dans le monde du travail, après une période d'incarcération, est, précisément, un exemple extrême mais probant des conditions défavorables génératrices d'alcoolisme. Sortant de prison, l'individu se trouve, en effet, dans une situation morale d'autant plus délicate et pénible que les liens affectifs qu'il avait liés se sont généralement détendus. Le passé professionnel s'est estompé. Les amitiés sont souvent difficile à reprendre. Le climat familial et social se révèle extrêmement dur pour celui qui vient de subir les rigueurs des institutions judiciaires.

Dans certains cas, l'idée même de la faute initiale est sans cesse remise en lumière. Nous avons connu le cas d'un délinquant homosexuel dont la réintégration professionnelle s'est avérée pratiquement impossible, car la nature du délit qu'il avait commis le couvrait d'une ombre durable et le rendait indésirable même auprès de gens dont la charité eut dû se montrer plus clairvoyante. Dans d'autres situations, alors que le fait criminel lui-même ne suscite dans le milieu aucune réprobation caractérisée, c'est le fait même d'avoir été pris et jugé qui, à lui seul, constitue un motif d'ostracisme. Malheur aux vaincus!

Si les soutiens qui pourraient avoir une action positive manquent, les influences défavorables, en revanche, se multiplient. Rejeté par les « gens de bien », l'individu se dirige tout naturellement vers ses frères en opprobre parmi lesquels il découvre une société accueillante qui lui permet d'éviter la solitude, de retrouver l'amitié et la valorisation sociale nécessaires à tout un chacun.

En fait, il ne suffit pas de répéter que les anciens prisonniers sont des hommes comme les autres. Il s'agit plutôt de comprendre que, comme les autres hommes, ils ont des besoins affectifs qui demandent impérieusement à être satisfaits. Il ne s'agit donc pas seulement de multiplier les consultations hospitalières et les cliniques spécialisées pour résoudre le problème. Une propagande éclairée n'aura elle-même que peu d'effets. Il ne s'agit pas, dans la plupart des cas, d'une maladie qui puisse être guérie par des drogues, ou liquidée par la persuasion. Le problème de la prévention et de la cure chez l'ancien prisonnier est ailleurs, et c'est seulement dans la mesure où une attitude saine peut être créée dans le public qu'une réintégration normale pourra s'opérer. Le citoyen honnête, celui qui ne s'est pas fait prendre, doit accéder à la conscience des ressorts secrets de son attitude à l'égard de son prochain. Au lieu de lui fermer sa porte, de lui refuser un emploi, d'en faire le bouc émissaire de ses propres impulsions anti-sociales, il doit admettre que son attitude encourage les comportements même qu'il réprouve.

Sans aller jusqu'à promettre une réussite totale et une réhabilitation complète dans tous les cas, il est possible de faire connaître au public des succès exemplaires dans la reconquête d'un statut social chez des êtres apparemment voués aux déchéances définitives. Bon nombre d'employeurs connaissent des situations qu'il leur a été donné de rétablir, simplement en accordant sa chance à un ancien délinquant. Ils ont trouvé parfois parmi eux des collaborateurs

dévoués fort capables d'accéder à une qualification élevée qui, encouragés, avaient puisé dans leur malheur les ressources morales nécessaires. A l'opposé de ces sauvetages, il faut également dénoncer le scandale du véritable assassinat moral dont certains malheureux ont été victimes. Au nom d'impératifs moraux étayés de généralisations hâtives, on s'est employé à faire le vide autour de l'ancien prisonnier, à le couper de ses concitoyens, à le marquer durablement, à le forcer pratiquement à trouver refuge dans l'alcool.

Selon nous, le problème de la prévention de l'alcoolisme est en réalité assez indépendant de l'attitude de l'intéressé lui-même. Aménageons des structures d'accueil, organisons une formation professionnelle qui ait réellement un sens, ne négligeons aucune tentative, employons-nous à éviter les discriminations et nous aurons beaucoup

moins à nous préoccuper des conséquences péjoratives de type éthylique chez l'ancien prisonnier.

Lorsqu'on voudra comprendre que le problème de l'alcoolisme dépasse largement le cadre dans lequel on entend habituellement l'enfermer, on sera bien près de trouver des solutions. La structure de l'organisation socio-économique toute entière est en cause. Il en est, croyons-nous, de l'alcoolisme comme de la délinquance. Rien ne sert de traiter les symptômes de la maladie si on se refuse à reconnaître les sources même du mal : l'influence contraignante d'un ensemble de causes et de conditions familiales, économiques, juridiques et sociales doit être mise en lumière, à défaut de quoi les problèmes particuliers restent la plupart du temps insolubles.

LA PORTE

par Jeanne BAUZAC.

Peu importe le lieu où cette chose horrible est arrivée. Peu importe l'époque à laquelle ce simple fait divers s'est déroulé. Ouvrez un journal, parcourez un livre d'histoire, et vous verrez que la haine et la peur sont de tous les lieux, et de tous les temps.

La foule était haineuse, et l'homme avait peur.

Déjà, la foule avait massacré les soldats, pénétré dans la prison, et se répandait dans les couloirs pour parvenir jusqu'à lui.

Il avait entendu les cris, lointains d'abord, puis plus proches. Il sut que la foule était devant la porte de sa cellule. Quelqu'un de bien renseigné dit que c'était là. Les cris de mort s'élevèrent alors plus violents et la foule commença d'enfoncer la porte.

La cellule était si petite que l'homme pouvait à peine y faire quelques pas. Très haut, sur un des murs suintant d'humidité, une lucarne inaccessible et si étroite que seulement des bras auraient pu passer, diffusait un jour rare. Par cette ouverture, les jours précédents, un froid atroce avait envahi la cellule et glacé jusqu'au plus profond de lui-même l'homme enfermé. Il avait alors maudit cette lucarne par laquelle, au surplus, lui parvenaient des injures, et certains jours on lui avait jeté des ordures.

Mû par l'énergie du désespoir, tout le corps de l'homme se tendit désespérément vers cette impossible fuite, puis retomba lourdement sur le sol.

Il percevait chaque cri de la foule en délire, mêlés aux coups de poings qui ébranlaient la porte, au ferraillement des outils de fortune dans la serrure. La peur

l'avait saisi, la peur atroce, la peur physique, bestiale. « Ils vont entrer », se disait-il...

Il ne pouvait même pas se faire d'illusion, car il savait ce qui allait se passer. Quand la haine avait commencé de déferler contre lui et les siens, il avait assisté — de loin — à des scènes semblables. Combien de soldats dévoués, de parlementaires aux mains nues, d'innocentes victimes coupables du seul crime d'avoir foi en lui avaient été happés par cette foule et lynchés. Il revoyait, comme halluciné, cette bouillie sanglante qui avait été le corps de son meilleur ami tel qu'on le lui avait ramené un jour : ce visage méconnaissable dont un œil avait été arraché, cet être encore vivant et palpitant des derniers spasmes de l'atroce agonie dont l'œil unique le regardait, comme s'il l'interrogeait.

« Non. Pas ça ! Tout mais pas ça », balbutia l'homme terrorisé. Car il avait accepté la mort glorieuse du soldat, il avait envisagé sans crainte les douze fusils froidement pointés vers sa poitrine, mais « ça » non il ne l'acceptait pas !

Et soudain, il lui sembla que le bruit faiblissait. On cessait de ferrailer dans la serrure, les coups n'ébranlaient plus la porte, les cris diminuaient en nombre et en intensité, et on n'entendait plus qu'un murmure confus que coupait parfois le rire hystérique d'une femme. Une voix autoritaire lança un ordre bref, il y eut des bruits de pas. « Ils abandonnent... Ils s'en vont... Je suis sauvé... sauvé ». Il défaillait presque, l'étau qui enserrait sa gorge se desserrait : « Sauvé... sauvé... ». Et subitement il se

prit à aimer passionnément la vie humiliée du cachot, la faim, les ordures, les injures et les coups. Il se prit à désirer passionnément tout cela qui avait été sa vie des derniers jours, parce que c'était la VIE.

La foule aux visages déformés par la haine ne partait pas. Elle était seulement plus silencieuse, plus disciplinée. Les bruits de pas qu'il avait perçus étaient seulement le signe d'un certain ordre, les voix autoritaires commandaient une mise en place savamment étudiée. L'homme fit un pas vers la porte pour tenter de mieux comprendre, et c'est alors que le hurlement de joie de la foule l'avertit : le bélier qui venait enfoncer la porte plus sûrement que des mains nues arrivait.

Les murs de la cellule parurent trembler sous le premier coup. La destruction commençait, méthodique, dirigée. Ce n'était plus la haine aveugle d'une foule mais l'intelligence et le froid calcul de quelques-uns. Comme une bête traquée, l'homme s'était aplati à l'angle le plus éloigné de la porte. « Il y en a pour deux minutes, pour une minute... » le spectre sanglant de son

ami lynché se dressait devant lui. « Dans quelques secondes ce sera moi ». Il ne pouvait absolument empêcher son corps de trembler, et brusquement du fond de sa chair désespérée jaillit un appel : « Maman ! »

« Demain, elle connaîtra le sort qui m'a été réservé. Peut-être même le connaît-elle déjà par cette admirable prescience des mères. Lui rendra-t-on mon corps, ou ce qui en restera? Maman, maman, pourquoi ne viens-tu pas à mon secours? »

Et soudain il l'imagina, il la vit. La mère douloureuse, la mère du condamné, la mère dont les bras se referment sur un corps ensanglanté, la mère aux bras vides. Celle dont la douleur sans désespoir et la fierté sans orgueil font l'admiration des bourreaux eux-mêmes.

Alors ses mains cessèrent de trembler, et sa haute taille se redressa.

« Mon Dieu, dit-il, que Votre Volonté soit faite ».

C'est alors que, sous l'effort de la masse humaine, la porte céda.

NOUS AVONS LU POUR VOUS

Journal d'un jeune délinquant, par Yvonne CHAUFFIN. Éditions France-Empire.

Après tant d'autres, Yvonne Chauffin aborde l'angoissant problème de l'enfance délinquante. Elle le fait avec un rare bonheur si, toutefois, il convient d'employer ce vocable alors que tout au long du livre nous ne cessons d'avoir le cœur serré.

C'est que les solutions les meilleures qui nous sont offertes ne sont pas encore, semble-t-il, celles qui conviendraient puisque, elles aussi, aboutissent à des échecs : donner à un adolescent, dont le sens moral est faussé, dont la sensibilité est exacerbée, sa stature d'homme est une tâche particulièrement malaisée.

C'est le garçon lui-même, qui est censé se raconter sous forme de journal, et, au départ, nous en sommes un peu gênés, car, après tout, ce drame de la délinquance nous est présenté à travers Mme Chauffin, mais très vite nous sommes pris : ces réactions de jeunes, ces nuances toutes en finesse, l'auteur ne les a pas inventées, elles sont le fruit d'une observation lente, continue, et dégagée de tout parti pris initial.

Le drame des jeunes : « Je n'accepte pas, écrit Laurent, les valeurs morales qui, jusqu'ici, m'ont paru plutôt faussées ».

Et ailleurs :

« Entre autres griefs que je leur fais (à ses parents) le plus fort c'est d'être âgés et d'avoir toujours voulu m'imposer leur manière de voir, de penser et d'agir ».

[...] « Écrasé par les servitudes familiales je m'évadais comme je pouvais. Il me fallût employer des ruses de Peau-Rouge pour jouir de quelque liberté ».

[...] « Mentir me semblait autorisé par légitime défense. Comme le sas dans un sous-marin englouti permet d'arriver à l'air libre, le mensonge me faisait sortir de l'air irrespirable où je vivais ».

[...] « Ma mère n'a jamais fait que de m'enfoncer dans un univers démentiel où je n'avais pas le droit de devenir un homme ».

L'auteur écrit : « Tout acte délictueux est un langage désespéré que le jeune délinquant veut tenir aux autres et à soi-même ».

« Le problème — c'est toujours Yvonne Chauffin qui parle — c'est *réconcilier les délinquants avec la vie, leur donner la tendresse qui leur a manqué pour être des enfants normaux.* »

Nous voilà loin, n'est-il pas vrai, des sinistres maisons de correction, bouillon de culture des mauvais garçons de jadis.

Mais un équilibre est à trouver, un équilibre difficile car « le problème de la jeunesse délinquante ne se résout pas dans une bergerie ».

Céline LHOTTE.

Roi de l'évasion, par Jacques AN-DOUARD (1).

Sept évasions dont deux du bain et plusieurs tentatives ont valu à Armand Spilers ce titre de roi de l'évasion et rendu son nom célèbre dans toutes les prisons de France.

Certaines de ces évasions, préparées avec un soin minutieux, demandaient, en outre, beaucoup d'audace et une agilité d'acrobate. Il n'était encore que prévenu lorsqu'il s'évada pour la première fois de la maison d'arrêt de Lille : monter sur le toit des dortoirs, sauter de là sur celui du logement du surveillant-chef, situé 5 mètres plus bas et séparé du premier par un chemin de ronde de 4 mètres constituait, pour un début, une assez remarquable performance. Beaucoup plus tard, il réussit, à la Santé, à « faire le mur », exploit jugé jusqu'alors impossible.

Les évasions du bain, matériellement plus faciles, ouvraient accès à une liberté pleine de terribles dangers. La seconde de Spilers fut particulièrement dramatique : embarqués à six sur un canot ils ne furent que deux à débarquer en Colombie britannique, des quatre autres, l'un, devenu fou, s'était jeté à la mer, les autres étaient morts de faim et surtout de soif.

(1) Éditions Alsatia, 17, rue Cassette, Paris (6^e).

La Colombie ne fut d'ailleurs pour notre évadé qu'une halte provisoire, il y connut de nouveau la prison et deux fois s'en échappa. Finalement il aboutit au Pérou où il se fit prospecteur d'or. Il aurait pu y rester, mais le désir de revenir en France le tenaillait, et il revint en effet.

Pendant quelques mois, sous une fausse identité, il put croire que son passé tumultueux était aboli, un incident banal mit fin à cette illusion, il n'était toujours qu'un bagnard en rupture de bague. Repris une fois de plus, on l'enferma et le cycle recommença : prison, évasion, séjour au quartier cellulaire (au total onze séjours de quatre-vingt-dix jours chacun au « mitard », c'est-à-dire plus de deux ans et demi).

L'évasion de la Santé, si spectaculaire qu'elle eût été, devait en fin de compte lui être funeste. Il avait eu des complices. Esclave de la reconnaissance qu'il leur devait, il fut entraîné par eux et compromis dans une affaire si grave qu'elle lui valut une condamnation à mort.

N'est-il pas remarquable que c'est au fond de l'impasse où il se trouvait alors que Spilers allait voir naître, faible lueur tout d'abord, l'aube de sa délivrance réelle?

Il demanda la visite de l'aumônier; la bonté et la foi rayonnante de ce prêtre le frappèrent : « Tout, écrit-il, et jusqu'à mes souffrances et cette mort que j'attendais maintenant d'heure en heure, revêtait un sens que je n'avais jamais soupçonné ». Son avocat qui avait su lui parler d'homme à homme et qui, finalement, lui sauva la tête, était aussi un vrai croyant, il continua l'œuvre commencée par l'aumônier, mais c'est à Poissy que Spilers trouva décidément son chemin de Damas. Un surveillant-chef comprit les réserves de volonté et le fond de droiture de ce récidiviste de l'évasion, et sut lui faire confiance : « C'est à Poissy, dit-il, que j'ai commencé à redevenir un homme... C'est là qu'a revécu ma volonté de me libérer moi-même ».

Le Roi de l'Évasion se lit comme un roman d'aventures, les péripéties y sont multiples mais on n'a pas l'impression que le « héros » les amplifie pour se mettre en valeur.

L'auteur, Jacques Andouard, pseudonyme qui masque sans doute le nom de Maître

André Dumas, avocat de Spilers, reproduit le récit avec le souci évident de faire moins œuvre littéraire que d'apporter un témoignage véridique.

Spilers eût été, certes, assez peu capable de le rédiger lui-même car, c'est seulement au bague le *grand collège*, ainsi qu'on le surnommait qu'un forçat, « le soir, à la lueur d'une mère qui trempait dans un peu d'huile lui apprit à connaître les lettres et un peu tout ce qu'il fallait autour ».

Avec cet accent de vérité, le livre donne d'intéressantes précisions sur le bague lui-même. On a déjà beaucoup écrit sur l'horreur de la transportation mais nous voyons ici ce que pouvait y être l'existence quotidienne.

Le récit se situe dans les dernières années du bague : lorsque Spilers est à Poissy, la Réforme pénitentiaire fait ses premiers pas; c'est dans un home de semi-liberté à Mazar-gue, près de Marseille, que se terminent ses dix-huit années de détention.

Si nous en avons besoin, le complet relèvement final de ce récidiviste, longtemps impénitent, nous fournirait une preuve de l'efficacité des méthodes humanitaires.

Sur deux des Centrales où le conduisirent les vicissitudes de sa vie de détenu il donne quelques détails. De l'une, il fait un très sombre tableau : « Je savais ce qu'était le bague : je sais ce qu'est l'enfer, je l'ai vu à Fontevrault ». La seconde c'est celle de Poissy, où souffle déjà le vent de la réforme et où il commença « à redevenir un homme ».

Sans doute, le « dur » Spilers était riche de possibilités, il avait « le cran, le courage, l'énergie, le mépris du danger, l'imagination, l'habileté, l'adresse, la patience, la faculté d'encaisser la souffrance, la faim, la soif, le froid, le soleil tout ce que j'ai dû tant et tant de fois, tirer de ma volonté et de ma carcasse », écrit-il lui-même.

Il n'empêche qu'un régime allant jusqu'à la brutalité n'avait fait que l'inciter à employer sa force dans une lutte contre ce régime.

Sept fois Spilers s'est enfilé en dépit des murailles et d'une surveillance étroite, il n'a pourtant réussi absolument qu'une seule évasion, celle que, grâce à la compréhension de quelques hommes, il a faite hors de son ancien « moi ».

Suzanne LE BÈGUE.

INFORMATIONS

MODIFICATIONS DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES PÉNITENTIAIRES

Région de Paris. — Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.

Région de Lille. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Seine-Maritime, Oise, Eure.

Région de Metz. — Ardennes, Marne, Meuse, Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Marne, Aube.

Région de Dijon. — Yonne, Nièvre, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Jura, Doubs, Haute-Savoie.

Région de Tours. — Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Cher, Indre, Indre-et-Loire.

Région de Lyon. — Allier, Puy-de-Dôme, Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Haute-Loire, Cantal, Ardèche, Drôme.

Région de Marseille. Lozère, Gard, Vaucluse, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes,

Var, Bouches-du-Rhône, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales.

Région de Toulouse. — Lot, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège.

Région de Bordeaux. — Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Maritime, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées.

Plusieurs bibliothèques d'Universités, désirant compléter leurs collections respectives de **Prisons et Prisonniers**, nous demandent des numéros qui vont du n° 1 au n° 28 inclus.

Nos réserves sont complètement épuisées. Contre 6 des numéros qui nous manquent, nous offrirons un abonnement gratuit d'un an.

Le "CAS" de Prisons et Prisonniers

CAS N° 26

Sans volonté et seul dans la vie, il glissait insensiblement vers la cloche. Un délit mineur, le premier, l'a orienté vers notre service. Encadré il reprend courage et confiance en lui. Nous l'épaulons de notre mieux. Mais il nous faut l'aider à se vêtir convenablement et compléter son outillage. Le sauvetage est à peu près certain.

LISTE DES CENTRES D'ACCUEIL QUI REÇOIVENT DES SORTANTS DE PRISON

GARD

Nîmes.

Centre d'accueil, 26, rue d'Aquitaine (En réorganisation).

Maison d'Entraide Chrétienne, Château Silhol, Mont Duplan. Téléphone : 21-19 (direction protestante). 20 lits femmes et enfants.

La Bonne Hôtellerie, 9 bis, rue du Mail (Armée du Salut). 10 lits femmes.

HAUTE-GARONNE

Toulouse.

Centre d'accueil, 5, rue du May. 10 lits hommes.

Centre des Franciscains, 42, avenue E.-Billières. 85 lits hommes.

Centre de la Croix-de-Pierre, 157, avenue de Muret. 12 lits hommes.

Maison Sainte-Claire, 35 bis, rue des Amidonniers. 15 lits femmes.

GIRONDE

Bordeaux.

Foyer des libérés, rue du Sablonat. 30 lits hommes.

Foyer de nuit municipal, passage Leydet. Hommes et femmes.

Foyer Nord-Africain, 141, cours Saint-Louis, moins de 25 ans. Mi-Marocains, Mi-Tunisiens.

Foyer Saint-Vincent-de-Paul, rue Alfred-Girey, à Cenon. 50 lits hommes.

Maison d'Amitié « Notre-Dame de la Clarté », 149, rue de Turenne. 13 lits femmes.

Nazaréennes, Charles de Foucault, 92, cours Saint-Louis. Quelques lits pour femmes en difficulté.

ILLE-ET-VILAINE

Rennes.

Foyer Saint-Benoît, 5, rue du Bois-Ronde. 170 lits hommes.

Œuvre de l'Accueil Sainte-Marie, 27, rue du Père-Bourdon. 20 lits femmes.

INDRE

Châteauroux.

Centre d'Accueil Municipal, rue du Gué-aux-Chevaux. 35 lits hommes, 15 lits femmes.

Château d'Oublaise, près d'Écuillé. Pour anciens d'Indochine, mais reçoit quelques anciens détenus métropolitains.

INDRE-ET-LOIRE

Tours.

Centre de l'Entraide Ouvrière, 1 bis, rue Jules-Simon. Téléphone : 66-92. 104 lits hommes.

Centre de l'Entraide Ouvrière, 19, rue Bernard-Palissy. Téléphone : 66-92. 20 lits femmes.

ISÈRE

Grenoble.

La Relève, 11, rue Charles-Testoud. Téléphone : 44-65-38. 20 lits hommes.

LOIRE

Saint-Étienne.

Asile de nuit, 3, rue Léon-Portier. 6 lits hommes et femmes.

LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes.

L'Étape, 2, rue de Toul, La Pilotière. Téléphone : 43-630 Nantes. 25 lits hommes.

Foyer Saint-Benoît-Labre, 1, rue de la Tannerie, 200 lits hommes.

Asile Municipal, rue de la Pelleterie, n° 8. Asile de jour pour femmes dans l'asile de nuit.

LOIRET

Orléans.

Un Centre d'accueil municipal.

Un Asile de nuit pour hommes et femmes.

LOIR-ET-CHER

Blois.

Centre d'accueil, 23 ter, rue des Saintes-Maries.
6 lits pour femmes.

Herbilly, par Mer.

Foyer Lataste. 15 lits femmes.

LOZÈRE

Mende.

La Miséricorde, 1, rue du Pont-Notre-Dame.
6 lits hommes.

MAINE-ET-LOIRE

Angers.

Abri de la Providence, cours des Petites-Maisons.
35 lits hommes.

Foyer Saint-Vincent-de-Paul, 9, rue Tournemine.
10 lits femmes.

Saumur.

Centre d'accueil saumurois, 63, rue du Pressoir.
14 lits hommes.

MARNE

Reims.

Repas-Secours, 15, rue Brûlée.
Un Centre, momentanément fermé rue Goiot.

Châlons-sur-Marne.

Asile de nuit Jean-Jaurès, rue Jean-Jaurès. 10 lits
hommes, femmes et enfants.

MAYENNE

Laval.

12 bis, rue de Solférino. 8 lits hommes.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy.

L'Asloral, 36, rue Pierre-Villard. Téléphone :
53-60-65. 16 lits hommes.

Asile de nuit municipal. Hommes.

Toul.

Hôpital. Hommes.

MEUSE

Verdun.

Maison Sainte-Catherine, rue Saint-Sauveur. 10 lits,
hommes et femmes.

Foyer des Malades, 49, rue Saint-Sauveur. 3 lits
femmes.

MORBIHAN

Lorient.

Foyer Saint-François, 7, rue Hyacinthe-Glotin.
Téléphone : 19-17. 63 lits hommes.

MOSELLE

Metz.

La Bonne Hôtellerie, 15, rue Nexirue. 122 lits
hommes (Armée du Salut).

NIÈVRE

Nevers.

Foyer Saint-Michel, rue Adam-Billaut. 5 lits
femmes.

(A suivre.)

Rectification :

L'Étape, Domaine de la Trévaresse, à Rognes
(Bouches-du-Rhône) ne reçoit que des détenus en
cours de peine.

Avis important

Nous rappelons que, quelle que soit la date
d'abonnement ou de réabonnement à « Prisons
et Prisonniers », tous nos abonnements partent
du numéro du mois de janvier de l'année en
cours, et donnent droit aux quatre numéros
annuels.

Abonnement à « PRISONS ET PRISONNIERS » :
6 NF PAR AN

PRISONS et PRISONNIERS

RÉDACTION, ADMINISTRATION :

120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e)

TÉL. : LIT 41-71

C.C.P. : PRISONS et PRISONNIERS, PARIS 6076-52

Directeur-gérant : Mgr Jean RODHAIN

Rédactrice en Chef : Céline LHOTTE

RENSEIGNEMENTS — STATISTIQUES

EFFECTIF DES DÉTENUS

(Extrait du rapport général sur l'exercice 1961 du Ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire.)

Le précédent rapport avait fait état d'une augmentation de 7 % de la population pénale globale. Le nombre des détenus était, en effet, passé, du 1^{er} janvier 1960 au 1^{er} janvier 1961, de 26 795 à 28 677 (soit 7 % en plus).

Au 1^{er} janvier 1962 on recensait 29 733 détenus, soit, par rapport à l'année précédente, une différence de 1 056 représentant une nouvelle augmentation d'environ 3,54 %.

Cet accroissement concerne les condamnés dont le nombre a oscillé autour de 17 500 au lieu de 15 800 en 1960.

Au 1^{er} janvier 1962, 1 125 femmes étaient détenues contre 1 086 au 1^{er} janvier 1961 et 1 034 au 1^{er} janvier 1960. La population féminine, qui avait fait preuve ces dernières années d'une certaine stabilité, paraît donc avoir tendance à augmenter.

A PARAÎTRE DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

AUXILIA : *Les cours par correspondance.*

P. BIBOT : *Mon frère le détenu.*

R. P. DEVOYOD : *Maison d'arrêt, de justice et de correction de la Santé.*

H. JOUBREL : *Que faire devant les bandes ?*

F. LHERMITTE : *La probation appliquée aux alcooliques dangereux.*

Abbé RAYMONDIS : *Les femmes et la prison.*

Etc...

Inscrit à la Commission paritaire des Revues de Presse sous le n° 29861.

